

Promouvoir une manifestation

La Ville de La Baule-Escoublac met plusieurs dispositifs à disposition des associations pour promouvoir leurs événements.

L'affichage

Les panneaux d'affichage d'expression libre à La Baule-Escoublac sont réservés à :

- > la libre expression des idées dans le cadre autorisé par les lois et règlements ;
- > l'information générale de la population Bauloise sur les activités locales ;
- > la communication des associations locales et l'annonce de leurs manifestations.

Sont **interdites** : les affiches constituant une publicité commerciale ou soutenant des activités à but lucratif.

Usages :

- > Les affiches annonçant une manifestation ne peuvent être recouvertes que lorsque ladite manifestation a eu lieu.
- > Les affiches ne constituant pas une annonce ou ayant une portée générale ne pourront être recouvertes avant un délai de 15 jours à partir de la date de pose inscrite sur l'affiche.
- > La Ville ne pourra être tenue responsable, en aucun cas, lors des nettoyages périodiques, de l'enlèvement d'affiches venant juste d'être posées.

Fil Infos



ASSOCIATION, SOLIDARITÉS

La Ville apporte son soutien aux Restos du Cœur



JEUNESSE

La région et la ville contre la fracture numérique des jeunes



JEUNESSE

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de 2021-2022 sont ouvertes



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

